



Original : anglais

N° ICC-01/09-02/11 OA 4

Date : 2 février 2012

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

- Mme la juge Akua Kuenyehia, juge président**
- M. le juge Sang-Hyun Song**
- M. le juge Erkki Kourula**
- Mme la juge Anita Ušacka**
- M. le juge Daniel David Ntanda Nsereko**

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DU KENYA

***AFFAIRE LE PROCUREUR c. FRANCIS KIRIMI MUTHAURA,
UHURU MUIGAI KENYATTA ET MOHAMMED HUSSEIN ALI***

Public

Ordonnance relative au dépôt d'une réponse à une demande d'effet suspensif

**Ordonnance à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour,
aux destinataires suivants :**

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda, Procureur adjoint
M. Fabricio Guariglia

Le conseil de Francis Kirimi Muthaura

M^e Karim Khan
M^e Essa Faal

Le représentant légal des victimes

M^e Morris Azuma Anyah

Le conseil d'Uhuru Muigai Kenyatta

M^e Steven Kay
M^e Gillian Higgins

GREFFE

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

La Chambre d'appel de la Cour pénale internationale,

Saisie de l'appel interjeté par Uhuru Muigai Kenyatta et Francis Kirimi Muthaura, en vertu de l'article 82-1-a du Statut, contre la décision de la Chambre préliminaire II en date du 23 janvier 2012 intitulée « Décision relative à la confirmation des charges rendue en application des alinéas a) et b) de l'article 61-7 du Statut de Rome » (ICC-01/09-02/11-382-Conf),

Saisie de l'appel relatif à la compétence (ICC-01/09-02/11-383) interjeté le 30 janvier 2012 par Uhuru Muigai Kenyatta et Francis Kirimi Muthaura, en vertu de l'article 82-1-a du Statut, contre la Décision relative à la confirmation des charges rendue en application des alinéas a) et b) de l'article 61-7 du Statut de Rome, dans lequel les intéressés demandent que cet appel soit assorti d'un effet suspensif,

Rend la présente

ORDONNANCE

Le Procureur est autorisé à déposer une réponse à la demande d'effet suspensif au plus tard le jeudi 9 février 2012 à midi.

Fait en anglais et en français, la version anglaise faisant foi.

/signé/

Mme la juge Akua Kuenyehia
Juge président

Fait le 2 février 2012

À La Haye (Pays-Bas)